



POUR LES PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS

Vos terrains peuvent vous rapporter des loyers pendant 30 ans*.

Nous louons tout ou partie de votre terrain pour y installer une centrale photovoltaïque ou une installation de stockage d'énergie. Le terrain reste à vous et les démarches sont à notre charge. Tout commence par une étude gratuite qui vous dit quel projet votre terrain peut accueillir.

SURFACE LOUÉE	DURÉE	COÛT POUR VOUS	PROPRIÉTÉ DU TERRAIN
de 200 m² à plus de 50 000 m²	jusqu'à 30 ans*	aucun	elle reste à vous

Pour un projet de stockage

- À partir de 200 m², en zone industrielle ou agricole.
- À proximité du réseau électrique.
- Un accès pour l'installation et la maintenance.

Pour un projet photovoltaïque

- En général à partir d'un hectare, plat ou faiblement pentu et bien exposé.
- Un poste ou une ligne électrique à distance raisonnable.
- Hors zones protégées ; en zone agricole, selon les règles du pays.

En France, en Espagne, en Italie et en Bulgarie. * Indications générales. Surfaces, durées et loyers dépendent du pays, de la réglementation locale et du type de projet que votre terrain peut accueillir : photovoltaïque, stockage ou les deux. Nous étudions gratuitement votre terrain avant toute proposition.



Du premier contact au bail, étape par étape

01 Vous nous envoyez l'emplacement

La référence cadastrale ou, simplement, la commune et la parcelle.

02 Nous vérifions le terrain

Réseau, urbanisme et contraintes. Nous vous disons franchement s'il convient.

03 Visite et proposition écrite

Nous visitons la parcelle et vous envoyons une proposition avec le loyer et les conditions.

04 Promesse de bail

Un premier contrat réserve le terrain pendant que nous obtenons les permis.

05 Démarches

Les délais d'autorisation varient selon le pays. Nous vous tenons informé de chaque étape.

06 Bail chez le notaire

Une fois les permis obtenus, le bail est signé chez le notaire.

Questions fréquentes

Mon terrain convient-il ?

Envoyez-nous sa localisation. Nous étudions gratuitement le réseau, l'urbanisme et l'environnement, et nous vous disons s'il peut accueillir du photovoltaïque, du stockage ou les deux.

Est-ce bruyant ?

Une centrale photovoltaïque est silencieuse. Pour le stockage, le seul bruit vient de la ventilation des équipements, conçue pour respecter les limites locales.

Est-ce sûr ?

Les équipements respectent la réglementation incendie et électrique du pays, avec détection, extinction, clôture et distances de sécurité. Le projet est contrôlé par la commune et les autorités compétentes.

Parlons de votre terrain, de votre commune ou de votre projet.

contact@tierrasolar.eu

Nous répondons sous deux jours ouvrés. Vos données servent uniquement à vous répondre et ne sont jamais cédées.

ul. Dedeagach 11A, entrée V, 4e étage, app. 77, 1000 Sofia (Bulgarie) · <https://tierrasolar.eu/fr/>